

président de l'OECE, le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Il s'inquiétait, car il croyait que nous allions proposer quelque plan en vue de l'établissement d'une nouvelle organisation économique en vertu de l'article 2, organisation qui entraverait et embrouillerait la tâche de l'OECE qui fonctionnait très efficacement. Une telle proposition de notre part aurait créé des ennuis. Aussi, ai-je essayé de le rassurer à ce sujet en lui disant que nous ne ferions rien pour gêner l'OECE qui comprenait une représentation européenne assez étendue, plus étendue que celle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, car elle comprend la Suède, la Turquie, la Suisse, et chose très importante, l'Allemagne occidentale.

J'ai dit que nous avions l'intention d'étudier ce que nous pourrions faire pour la mise en œuvre de l'article 2, mais à cette fin, nous avons besoin d'établir une espèce de comité spécial chargé de faire rapport. J'avais l'impression que nous ne pouvions dépasser ce stade. De ce comité nous pouvions probablement obtenir un rapport sur ce que nous pourrions accomplir aux termes de l'article 2 sans entraver le travail de l'OECE. M. Stikker, délégué des Pays-Bas a dit: "Pourquoi vous et les États-Unis n'envisageriez pas de vous unir à nous dans l'OECE". Ce qui en effet pourrait constituer un pas vers la mise en œuvre de l'article 2, et de ce fait l'OECE serait encore plus étendue, parce que plus de pays y seraient associés.

M. GREEN: Comme substitution?

L'hon. M. PEARSON: Non pas, mais cela serait quelque chose que nous pourrions faire immédiatement. Entretemps, sous le régime de l'article 2, nous chercherions ce que nous pourrions faire pour l'établissement d'un programme à longue portée. L'association à l'OECE semblait une idée convenable à laquelle on avait songé. - Aussi, l'ai-je soumise à Ottawa. La même proposition fut faite à M. Dean Acheson, mais non par M. Stikker. Pour faire suite, les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France ont préparé ce document et m'ont demandé si le gouvernement canadien aimerait y apposer sa signature,—document recommandant l'affiliation des États-Unis et du Canada. Si nous n'avions pas souhaité signer ce document, il l'aurait été par les trois ministres des Affaires étrangères seuls,—il aurait sanctionné l'admission des États-Unis à l'OECE, mais nous n'en n'aurions pas fait partie. Nous avons décidé que nous devons profiter de l'occasion de nous associer à l'OECE, et par conséquent, nous avons reçu la récente invitation.

M. GREEN: J'ai des commentaires à ce sujet, publiés par le Royaume-Uni, en mai 1950. Ces commentaires semblent laisser entendre que le plan de l'OECE est un peu plus vaste que le laisse croire votre exposé d'aujourd'hui. Ils se lisent comme suit: "Il est proposé que, sans préjudice à la tâche de l'OECE en Europe, le Canada et les États-Unis devraient procéder immédiatement à l'établissement, sur une base officieuse, de relations actives avec l'OECE, afin que la coordination nécessaire s'établisse immédiatement avec le comité ministériel institué par le président Truman et sous la direction de M. Gordon Gray, pour étudier les problèmes de collaboration continue en matière d'économie entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord, après 1952, lorsque le programme d'aide à l'Europe prendra fin. Aucune organisation officielle n'est prévue actuellement, en attendant l'étude par les délégués d'un programme plus vaste de relations économiques parmi les pays signataires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord".